

AGENT DE PREVENTION ET DE SECURITE AGENT D'INCENDIE



36 jours (252 heures) sur 7 semaines.

RNCP 36648 ; Code Rome : K2503 ; Code RNCP : 36648 ; Formacode : 42854.

OBJECTIFS : Se former à la fonction d'Agent de Prévention, de Sécurité et d'incendie dans le cadre d'une professionnalisation, d'une mobilité professionnelle ou d'une reconversion.



CONTENU DES FORMATIONS

- **Agent de prévention et de sécurité :**
 - Module Secourisme
 - Module environnement juridique
 - Module gestion des conflits
 - Module stratégique
 - Module prévention des risques d'incendie
 - Modalité d'appréhension au cours de l'exercice du métier
 - Module sensibilisation aux risques terroristes
 - Module professionnel
 - Module Palpation de sécurité et inspection des bagages
 - Module surveillance par moyens électroniques de sécurité
 - Module gestion des risques
 - Module évènementiel spécifique
 - Module gestion des situations conflictuelles dégradées
 - Module industriel spécifique
 - Evaluation
 -

- **Agent d'incendie :**
 - Prévention des incendies
 - Assistance aux personnes
 - Utilisation des moyens de lutte contre l'incendie :
 - Evaluation

AGENT DE PREVENTION ET DE SECURITE AGENT D'INCENDIE



36 jours (252 heures) sur 7 semaines.



TFP APS - Carte Professionnelle Agent de Prévention et de Sécurité - **175 h**



SSIAP 1 - Diplôme d'agent de Sécurité Incendie Niveau 1 - **70 H**

Prérequis :

Être titulaire d'une autorisation d'entrée en formation délivrée par le CNAPS
(nous contacter pour monter le dossier d'obtention).

- Avoir un casier judiciaire B2 vierge
- Pouvoir justifier du niveau B1 pour la maîtrise de la langue française.

Pour les ressortissants étrangers hors UE : une carte ou un titre de séjour en cours de validité avec une autorisation de travailler sur le territoire Français ainsi qu'un extrait de casier judiciaire vierge datant de moins de 3 mois et

- traduit en langue française par un traducteur assermenté.

Intervenants :

Nos intervenants sont d'anciens professionnels du monde de la sécurité. Ils sont agréés par les Instances officielles de la Branche de la Sécurité Privée ADEF et CNAPS.

Evaluation de la formation :

Passage d'examen officiel conformément à la fiche RNCP 36648 du diplôme.

Passerelles et blocs de compétences :

Pour devenir agent, vous devez détenir le TFP APS constitué de 14 UV.

Vous devez valider toutes les UV pour obtenir la certification. Des passerelles sont ensuite possible pour intégrer les options de convoyeurs de fonds, maître chien ou agent aéroportuaire, agent de protection rapprochée.

Modalités d'inscription et tarif indicatif :

Tarif : nous consulter. Réponses sous 24h maximum. Possibilité d'intégrer la formation jusqu'à 48h avant son démarrage sous réserve de l'accord préalable du CNAPS.

Moyens et méthodes pédagogiques : Alternance d'apport théorique et pratique

Métiers visés :

- Agent de prévention et de sécurité,
- Agent de surveillance et de gardiennage,
- Agent de sécurité privée.

Taux d'insertion dans le métier visé : 100%

Modalités de Validation du diplôme : Totale (pas de validation possible par bloc de compétence ni par équivalence).

--

RNCP36648

Nom du certificateur : CPNE des entreprises de prévention et sécurité / ADEF

Date d'enregistrement : 01-07-2022